

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 14 mai 2026, à 19 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. COMPTES À PAYER
5. DEMANDE DE BUDGET POUR PONCEAU RANG THERRIEN
6. EMBAUCHE DE PERSONNEL-SAISON ESTIVALE
7. MANDAT PLURITEC-DEMANDE PAVL – 9<sup>e</sup> RANG KINGSEY
8. MANDAT PLURITEC-DEMANDE PAVL – ROUTE DES RIVIÈRES
9. NATURE-AVENIR
10. APPUI ET SOUTIEN FINANCIER À PARTENAIRES 12-18 MRC DE DRUMMOND POUR L'IMPLANTATION D'UN COMITÉ JEUNESSE ET LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROJET

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

**Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 14 mai 2026, à 19 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Lucien.**

**SONT PRÉSENTS :**

<b>Monsieur Normand Francoeur,</b>	<b>conseiller</b>	<b>siège no 1</b>
<b>Monsieur Michel Côté,</b>	<b>conseiller</b>	<b>siège no 5</b>
<b>Madame Nadia Martel,</b>	<b>conseillère</b>	<b>siège no 6</b>

**SONT ABSENTS :**

<b>Monsieur Jean-François Bordeleau,</b>	<b>conseiller</b>	<b>siège no 2</b>
<b>Madame Julie Martin Langevin,</b>	<b>conseillère</b>	<b>siège no 3</b>

**Tous formant quorum sous la présidence de moi-même, Richard Sylvain, maire suppléant.**

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

**Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière.**

**1. MOT DE BIENVENUE**

---

Bienvenue à la séance extraordinaire du 14 mai 2026. Merci de votre présence. Nous souhaitons que nos délibérations, nos discussions et nos échanges soient animés de la volonté de servir les intérêts de la collectivité et de favoriser le développement de notre municipalité. Puisseons-nous travailler dans la bonne entente, la compréhension et le respect des droits individuels et collectifs de nos citoyennes et citoyens.

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

---

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

---

**IL EST PROPOSÉ** d'adopter le projet de l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : M. Michel Côté

---

Adoptée. #2026-05-148

**4. COMPTES À PAYER**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

#### Tableau des salaires et remises

Employés	
avril 2026	40 470.74\$
Élus	
avril 2026	7 155.65\$

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des impayés en date du 12 mai 2026 représente un montant de 96 278.82\$ :

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ :**

- D'entériner et d'effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 12 mai 2026 au montant de 96 278.82\$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 47 626.39\$ pour un montant total de 143 905.21\$.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2026-05-149

#### 5. DEMANDE DE BUDGET POUR PONCEAU RANG THERRIEN

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de deux (2) ponceaux sur le rang Therrien, déjà identifiés comme problématiques l'an dernier, se sont considérablement détériorés ;

**CONSIDÉRANT QUE** des signes d'affaissement de la chaussée sont observés, laissant présumer un affaissement du ponceau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prévoit procéder au remplacement de deux (2) ponceaux situés dans le rang Therrien ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de procéder à l'achat de l'ensemble des tuyaux requis pour la réalisation de ces travaux ;

**CONSIDÉRANT QU'** une soumission a été obtenue auprès de J.U. Houle, situé à Victoriaville et le coût des matériaux permet de réaliser les travaux dans le respect du budget soit 10,000\$ ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics, au remplacement des ponceaux situés sur le rang Therrien ;
- Que le conseil autorise l'achat des matériaux auprès de l'entreprise J.U. Houle.

Proposeur : Mme Nadia Martel

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2026-05-150

## 6. EMBAUCHE DE PERSONNEL-SAISON ESTIVALE

---

<b>CONSIDÉRANT</b>	le début de la saison des travaux d'asphaltage et l'ampleur des travaux d'entretien et de réfection à réaliser sur l'ensemble du réseau routier ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	l'état préoccupant de plusieurs rangs et routes nécessitant des interventions soutenues afin de maintenir un réseau routier sécuritaire et fonctionnel ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	plusieurs projets d'envergure sont prévus au cours de la saison estivale, notamment les travaux d'asphaltage du domaine Despins, de divers travaux à la mairie, le rechargement de la Réserve, le remplacement de ponceaux ainsi que divers travaux d'entretien de fossés et réparations ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la réalisation de ces travaux en régie interne nécessite une main-d'œuvre supplémentaire afin d'assurer l'efficacité des opérations et le respect des échéanciers ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le conseil avait planifié cet ajout de main-d'œuvre à l'adoption de son budget 2026 par la résolution no 2026-01-019 ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la recommandation du service des travaux publics d'ajouter du personnel pour la période estivale ;
<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	<b>IL EST PROPOSÉ :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser la direction générale à procéder à un appel à candidatures pour un poste de journalier aux travaux publics temporaires d'une durée maximale de 6 mois ;</li><li>- Que la direction générale en collaboration avec le comité des Ressources Humaines et David Lampron, responsable des travaux publics soit mandatée pour :<ul style="list-style-type: none"><li>• Recevoir et analyser les candidatures ;</li><li>• Organiser le processus de sélection (entrevues, vérifications) ;</li><li>• Recommander au conseil l'embauche du candidat retenu ;</li></ul></li><li>- Que l'offre soit publiée sur les plateformes appropriées (site web municipal, FQM, réseaux sociaux) ;</li><li>- De mandater Mme Nadia Tatbot, à rédiger le contrat de travail et que</li></ul>

celui-ci soit signé par Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière et par M. Richard Sylvain, maire suppléant aux conditions établies par le comité de ressources humaines et autorisé par le conseil.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Nadia Martel

---

Adoptée. #2026-05-151

## **7. MANDAT PLURITEC-DEMANDE PAVL – 9e RANG KINGSEY**

---

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Lucien souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés concernent le 9e rang de Kingsey, lequel présente des besoins importants en matière de réfection, d'amélioration ou de mise à niveau des infrastructures routières ;
- CONSIDÉRANT QUE** la qualité et la solidité de l'argumentaire technique et socioéconomique peuvent influencer significativement l'acceptation de la demande et le niveau de financement accordé ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est jugé opportun de recourir aux services d'une firme spécialisée en ingénierie pour soutenir la municipalité dans la préparation d'un dossier complet, structuré et conforme aux exigences du MTMD ;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme sélectionnée Pluritec a préalablement participé à l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la municipalité, et possède ainsi une connaissance approfondie de l'état des infrastructures, des priorités d'intervention et des enjeux spécifiques au territoire, ce qui constitue un avantage significatif dans la préparation d'un argumentaire solide et pertinent ;
- CONSIDÉRANT QU'** une offre de services portant le no ODS40169 a été déposée par Pluritec pour la fourniture d'assistance technique sur demande pour l'année 2026 ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette offre prévoit une facturation à taux horaire selon les ressources assignées aux mandats, ainsi qu'une autorisation préalable de la Municipalité pour chaque intervention, et ce, jusqu'à concurrence d'une enveloppe budgétaire globale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ :**

- D'accepter l'offre de services professionnels no ODS40169 de Pluritec pour la fourniture d'assistance technique pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le 9<sup>e</sup> Rang de Kingsey ;
- D'autoriser une enveloppe budgétaire initiale de 5 000,00 \$ plus taxes applicables pour la réalisation de ce mandat ;
- Que cette enveloppe budgétaire puisse être révisée au besoin en cours d'année, avec l'autorisation du conseil ;
- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette offre de services et à en assurer le suivi administratif.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : M. Michel Côté

---

Adoptée. #2026-05-152

**8. MANDAT PLURITEC-DEMANDE PAVL – ROUTE DES RIVIÈRES**

---

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la route des Rivières;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet visé consiste en la réfection de chaussée et la reconstruction de ponceaux sur la route des Rivières, sur une longueur approximative de 1 750 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce projet découle des interventions prévues au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) réalisé pour la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QU'**

il est nécessaire de préparer des plans et devis complets, des estimations de coûts ainsi que toute la documentation technique requise afin de déposer une demande conforme et compétitive dans le cadre du programme PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la firme Pluritec a soumis une offre de services professionnels détaillée no ODS40170 couvrant l'ensemble des activités nécessaires à la réalisation de ce mandat, incluant notamment :

- les étapes préparatoires et la coordination du projet ;
- l'assistance pour les études complémentaires ;

- les relevés topographiques ;
- la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ;
- l'estimation des coûts ;
- la déclaration de conformité auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;
- la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre prévoit un budget d'honoraires professionnels total de 40 670,00 \$ plus taxes applicables, combinant des honoraires forfaitaires et à taux horaire selon les activités ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines activités complémentaires, incluant notamment les études géotechniques et écologiques, seront réalisées sous mandats distincts par la Municipalité, avec l'accompagnement technique de la firme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme possède l'expertise, les ressources et l'expérience requises pour mener à bien ce mandat dans le respect des exigences normatives et des échéanciers du programme ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ :**

- De mandater la firme Pluritec pour la réalisation du mandat de préparation des plans et devis, de l'estimation des coûts et de la documentation technique nécessaire au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le projet de la route des Rivières ;
- Que ce mandat inclut également l'assistance technique ainsi que la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière auprès du MTMD ;
- D'autoriser une dépense maximale de 40 670,00 \$ plus taxes applicables pour la réalisation de ce mandat, conformément à l'offre de services reçue portant le no ODS40170 de Pluritec ;
- Que toute activité non incluse au mandat initial fasse l'objet d'une autorisation préalable par le conseil ;
- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette offre de services et à en assurer le suivi administratif.

Proposeur : Mme Nadia Martel

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2026-05-153

## 9. NATURE-AVENIR

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Nature-Avenir est le cessionnaire d'une servitude personnelle et perpétuelle de conservation en faveur d'un terrain municipal composé d'une partie des lots 6266334 et 6272275 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la servitude personnelle et perpétuelle de conservation a pour objectif, entre autres, de conserver les milieux naturels présents sur le terrain municipal qui contribuent au maintien de la qualité de l'habitat de la tortue des bois, une espèce vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (E-12.01) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la servitude personnelle et perpétuelle de conservation restreint certaines interventions ou activités, dont l'aménagement de nouveaux sentiers sans la présentation d'un plan d'aménagement et de localisation des nouveaux sentiers et l'approbation écrite de ce plan par Nature-Avenir, tel qu'inscrit à l'article 5.2.2 w) de l'acte de servitude (/27 934 873) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de nouveaux sentiers doit s'effectuer à l'extérieur des milieux fragiles (milieux humides, milieux utilisés par une espèce en situation précaire, pente supérieure ou égale à 20%) ;

**EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**

-Que la municipalité de Saint-Lucien respecte intégralement les conditions suivantes de mesures de mitigation autorisées par l'organisme Nature-Avenir pour le projet d'aménagement des sentiers :

1. Les travaux sont conditionnels à l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ ;
2. Les travaux respectant les recommandations émises lors de la caractérisation écologique du Bureau d'écologie appliquée (août 2025) ;
3. Les travaux doivent être réalisés en dehors des périodes sensibles de la tortue des bois (mai et juin inclusivement) et de la nidification des oiseaux (15 mars au 15 août) ;
4. La passerelle doit être installée durant la période d'étiage ;
5. Une attention particulière doit être portée aux ponceaux lors des travaux d'installation de la passerelle ;
6. Aucune espèce exotique envahissante (EEE) ne doit être introduite lors des travaux ;

7. Laver la machinerie avant et après les travaux ;
8. Une attention devra être portée sur la provenance des matériaux pour éviter l'introduction d'EEE ;
9. Les arbres de grande taille et les chicots doivent être évités, sauf nécessité liée à la sécurité publique ;
10. Les débris ligneux doivent être laissés sur place lors de travaux ;
11. Le site doit être remis dans son état naturel à la fin des travaux, incluant une revégétalisation du site advenant un déboisement temporaire lié à l'installation de la passerelle (accès de la machinerie) ;
12. La responsabilité de l'entretien des infrastructures par la municipalité doit être confirmée ;
13. Une implication municipale est requise pour la surveillance des nouveaux sentiers ;
14. Ce présent projet sera le dernier projet d'aménagement de sentiers dans les limites de ladite servitude.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : M. Michel Côté

---

Adoptée. #2026-05-154

**10. APPUI ET SOUTIEN FINANCIER À PARTENAIRES 12-18 MRC DE DRUMMOND POUR L'IMPLANTATION D'UN COMITÉ JEUNESSE ET LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT**

---

**CONSIDÉRANT QUE**

Partenaires 12-18 est un organisme jeunesse œuvrant en milieu rural qui vise à accompagner les adolescents afin de développer leur autonomie, leur sentiment d'appartenance et leur implication dans leur communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'organisme favorise notamment le développement de saines habitudes de vie, des compétences personnelles et sociales, de l'engagement citoyen ainsi que de la culture entrepreneuriale ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet présenté par Partenaires 12-18 MRC de Drummond vise l'implantation d'un comité 12-18 sur le territoire de Saint-Lucien ainsi que la tenue d'activités d'initiation à l'entrepreneuriat pour les jeunes ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la mise en place d'un comité 12-18 offre des bénéfices comparables à ceux d'une maison des jeunes, tout en nécessitant un investissement financier modeste ;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce projet contribuera à dynamiser le milieu, à

offrir un soutien concret aux adolescents et à renforcer le tissu social de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE**

Partenaires 12-18 MRC de Drummond prévoit déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FASO), et que ces demandes sont conditionnelles à l'appui des municipalités participantes ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la contribution financière demandée à la municipalité de Saint-Lucien est de 3 500 \$ pour l'implantation du comité et de 200 \$ pour la réalisation d'une activité d'initiation à l'entrepreneuriat ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet est prévu pour débiter à l'automne 2027 et que la contribution financière peut être prévue au budget 2027 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ :**

**D'APPUYER** le projet de Partenaires 12-18 MRC de Drummond visant l'implantation d'un comité jeunesse à Saint-Lucien ainsi que la réalisation d'activités d'initiation à l'entrepreneuriat ;

**D'APPUYER** les demandes de financement déposées par l'organisme dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FASO);

**RECONNAÎTRE** la pertinence sociale, éducative et communautaire du projet ainsi que ses retombées positives pour les jeunes et pour l'ensemble de la communauté ;

**AUTORISER** l'octroi d'une contribution financière maximale de 3 700 \$ à Partenaires 12-18 MRC de Drummond, soit 3 500 \$ pour l'implantation du comité et 200 \$ pour l'activité d'initiation à l'entrepreneuriat, conditionnellement à l'adoption du budget 2027 ;

**RECONNAÎTRE** que la présente résolution constitue une lettre d'appui officielle aux démarches de financement de l'organisme auprès des instances gouvernementales et des partenaires financiers ;

**TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à Partenaires 12-18 MRC de Drummond ainsi qu'à toute instance jugée pertinente.

Proposeur : M. Normand Francoeur    Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2026-05-155

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

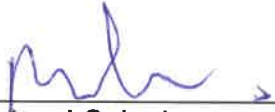
**IL EST PROPOSÉ** de lever l'assemblée. (19h52)

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Nadia Martel

---

Adoptée. #2026-05-156



---

Richard Sylvain  
Maire suppléant



---

Nadia Talbot  
Directrice générale et greffière-trésorière

PROJET

